

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-483

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
		N° 2023-483

Subvention exceptionnelle pour l'aide aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La situation au Maroc

Un tremblement de terre très important a eu lieu au Maroc le 8 septembre dernier dont l'épicentre se situait dans la province d'al-Haouz au sud-ouest de Marrakech. Une situation de crise est vécue depuis lors pour des milliers d'habitants.

Plus de trois mille morts ont été recensés à ce jour, mais aussi des milliers de blessés. La population a été impactée physiquement et psychologiquement : certaines personnes sont sans habitation et l'accès à la nourriture et à l'eau potable restent encore un enjeu à ce jour pour elles.

Aussi, afin de participer à la solidarité internationale envers le Maroc et venir en aide aux populations fragilisées par ce séisme, Bordeaux Métropole propose de soutenir financièrement le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé récemment par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français (MEAE).

Notre établissement public pourrait donc accorder une subvention financière exceptionnelle de 50 000 € au « FACECO – aide à la population du Maroc ». Les aides versées à ce fonds permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées. Ces interventions sont réalisées en accord et en appui aux autorités marocaines.

La situation en Libye

Des inondations causées par le passage de la tempête Daniel dans le nord-est de la Libye ont dévasté la ville de Derna le 10 septembre dernier. À la demande des autorités libyennes, la solidarité internationale et le gouvernement français se mobilisent pour apporter leur assistance aux victimes. Les priorités sont celles des aides médicale et chirurgicale d'urgence aux blessés, aux côtés des forces de secours libyennes.

Ce sont plus de 11 000 morts, 10 000 disparus, 30 000 personnes devenues sans-abri et 7 000 personnes bloquées dans des zones isolées qui sont concernées par ces mesures d'urgence.

L'association Médecins sans frontières présente sur le terrain défini à l'heure actuelle un programme d'intervention d'urgence en concertation avec les autorités locales. Les activités mises en place par MSF (Médecins sans frontières) se concentrent notamment sur les maladies chroniques et la santé mentale. De plus, deux centres de santé primaire seront positionnés de part et d'autre de la ville et des cliniques mobiles sont prévues pour atteindre les zones les plus isolées. Les équipes de MSF interviendront de plus sur les questions d'eau et d'assainissement, après une évaluation menée conjointement avec d'autres acteurs humanitaires présents sur place.

Notre établissement public pourrait donc accorder une subvention financière exceptionnelle de 50 000

€ à l'association Médecins Sans Frontières sur son Fonds d'urgence qui lui permet d'intervenir rapidement dès qu'une catastrophe survient, comme en Libye actuellement.

Ces contributions de Bordeaux métropole s'inscrivent dans le cadre de l'article L.1115-1 du CGCT qui stipule que « si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire » et se déclinera donc sous deux volets :

- ➔ une subvention exceptionnelle de 50 000 € au FACECO - Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales,
- ➔ une subvention exceptionnelle de 50 000 € au Fonds d'urgence de l'association Médecins Sans Frontières.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le caractère exceptionnel de la dépense, et au regard de la loi n° 2007-147 relative à l'action extérieur des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT au vu des conséquences à moyen et à long terme de ce séisme et de ces inondations, que Bordeaux Métropole, souhaite exprimer son soutien et sa solidarité aux victimes et aux populations touchées au Maroc et en Libye,

DECIDE

Article 1 :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 000 € au « FACECO – aide à la population du Maroc » - Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, dont le versement interviendra sous forme de paiement unique,
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 000 € destinée au Fonds d'urgence à l'association Médecins Sans Frontières, dont le versement interviendra sous forme de paiement unique,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à effectuer toutes démarches à cet effet,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023 - chapitre 65 – articles 65731 et 65748 - fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	
	Madame Céline PAPIN